

**COLLECTION** 

G. DUPUIS, R. BARRILLON, J. BOURDON, J.-C. FAURE  
R. LE DUFF, J.-P. MINGASSON, G. RAFFI

**ORGANIGRAMMES  
DES INSTITUTIONS  
FRANÇAISES**

**ARMAND COLIN**

# Sommaire <sup>(1)</sup>

1 Les constitutions françaises	5
2 Les forces politiques et sociales	31
3 Le pouvoir législatif	57
4 Le pouvoir exécutif	91
5 L'administration régionale et locale	119
6 Les fonctions de l'État	157
7 La justice en France	173
8 Les institutions économiques et sociales	187
9 Les relations internationales	241

(1) Les chiffres entre parenthèses renvoient aux notes, en fin de chapitre.

---

## COLLECTION U

### SÉRIE « DROIT PUBLIC INTERNE »

dirigé par Georges VEDEL.

*L'un des rêves les plus souvent exprimés par les hommes tout au long de leur histoire fut celui de dominer l'État par le droit : savoir ou croire que la « puissance publique » est soumise à des normes juridiques, voilà de quoi compenser – à défaut de l'effacer – ce que Kelsen appelle si justement « le tourment de l'hétéronomie » et qui n'est rien d'autre que la contestation du social.*

*Cette belle aventure de l'ascension de la « Règle » l'emportant sur la « Raison d'État » est toujours présente dans les travaux du publiciste, même les plus techniques. Elle ne manquera pas de vivifier les ouvrages de droit public interne de la collection « U ».*

*Cette nouvelle série sera divisée en trois rubriques principales : droit constitutionnel, droit administratif, droit financier. Les livres se répartiront en deux catégories : de grand format (17 × 23 cm), ils comprendront la présentation des programmes enseignés dans les Facultés, les Instituts d'Études Politiques, les Grandes Écoles, etc.; de petit format (13,5 × 18 cm), ils accueilleront des monographies, des essais, des recherches plus approfondies.*

*Leur très grande diversité interdit de leur attribuer des ambitions communes : il est bien certain, pourtant, que cette série sera étroitement liée aux grandes préoccupations actuelles et intégrera les points de vue historiques, idéologiques, sociologiques et économiques, dans des études qui ne seront que rarement de droit pur tant il est fécond d'étayer la science juridique par l'examen, des raisons d'être, des fondements économiques, des effets sociaux, etc., des règles juridiques.*

*Dans la même série :*

P. Lalumière : *Droit budgétaire.*  
Lino di Qual : *Droit de la comptabilité publique.*

M. Letourneur, J. Bauchet, J. Méric : *Le Conseil d'État et les tribunaux administratifs.*

